

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ST n° 96.103

L'An mil neuf cent quatre vingt seize le 2 Décembre à 18 Heures 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

22 Novembre 1996

DATE D'AFFICHAGE

22 Novembre 1996

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. GAVEN, BOISNARD, CARRIE, Adjoints

M. ANGIBAUD, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, DONZIER, Mlle ISENDICK, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN et SIMONNET, Conseillers,

ETAIENT REPRESENTES :

M. BUJARD par M. GAVEN

M. SABATHIER par M. le Maire

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 31
Nombre de Votants : 33

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Acquisition Madame MARTIN - ZAC Pousseau La Garenne

VOTE : UNANIMITE

Dans le cadre de la ZAC de "POUSSEAU LA GARENNE", certains propriétaires fonciers ont fait part de leur position quant à une aliénation éventuelle de leurs biens.

Madame MARTIN Fernande, demeurant Résidence du Rond Point, Bd BAILLET, 17200 ROYAN et ses enfants, Monsieur MARTIN Jean Pierre, demeurant 31 rue de la Briquetterie, 17000 LA ROCHELLE, Monsieur MARTIN Bernard, demeurant 8 rue D. Papin, 17200 ROYAN, propriétaires de la parcelle cadastrée section CL n° 3 pour 1.530m² se sont engagés, par promesse en date du 23 Septembre 1996, à vendre leur propriété cadastrée section CL n° 3 pour 1.530m², moyennant la somme de SOIXANTE SEIZE MILLE CINQ CENTS FRANCS (76.500F).

Les Services Fiscaux, consultés dans le cadre du projet de ZAC ont fait part de leur avis le 26 Septembre 1996 et estimé le terrain à une valeur correspondante à celle consentie par les vendeurs.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de M. le RAPPORTEUR,

Vu l'avis des Domaines en date du 26 Septembre 1996.

Vu la promesse de vente en date du 23 Septembre 1996, signée par Madame MARTIN Fernande et ses enfants, Monsieur MARTIN Jean Pierre, demeurant 31 rue de la Briquetterie, 17000 LA ROCHELLE, Monsieur MARTIN Bernard, demeurant 8 rue D. Papin, 17200 ROYAN.

Considérant que la propriété de Madame MARTIN Fernande et ses enfants, Monsieur MARTIN Jean Pierre, demeurant 31 rue de la Briquetterie, 17000 LA ROCHELLE, Monsieur MARTIN Bernard, demeurant 8 rue D. Papin, 17200, ROYAN, est incluse dans le périmètre de la ZAC de "POUSSEAU-LA-GARENNE" créée par délibération en date du 2 Avril 1996.

APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- D'acquérir à l'amiable la parcelle cadastrée section CL n° 3 d'une surface de 1.530m² dépendant de la propriété de Madame MARTIN Fernande demeurant Résidence ROND Point et ses enfants, Monsieur MARTIN Jean Pierre, demeurant 31 rue de la Briquetterie, 17000 LA ROCHELLE, Monsieur MARTIN Bernard, demeurant 8 rue D. Papin, 17200 ROYAN, moyennant la somme de SOIXANTE SEIZE MILLE CINQ CENTS FRANCS (76.500F).

- D'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint à signer toutes

pièces nécessaires à la réalisation de l'acquisition, et notamment l'acte authentique.

- De désigner Me DENAT, 4 Avenue de Pontailac, 17200 ROYAN, Notaire des vendeurs, pour la rédaction de l'acte authentique

- D'imputer la dépense correspondante au budget en cours à la date de la réalisation de la vente.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 6 Décembre 1996
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS